

**PROJET DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION  
DE CARRIÈRE AU LIEU-DIT  
"LA PLAINE DE SAINT-AGNAN"  
À BOUZY-LA-FORET  
(LOIRET)**



**DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**

**Pièce N°8 : Présentation non technique**

## AUTEURS DE L'ETUDE

### **EUROVIA CENTRE LOIRE**

Rue de la Creusille  
41000 BLOIS

Hervé CHAMPIGNY (Ingénieur assistance technique)

### **Institut d'Écologie Appliquée**

16 rue de Gradoux  
45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Encadrement : Virginie LEROI (Chef de projet environnementaliste)  
Réalisation : Magali CORMERY (Chef de projet environnementaliste)  
Cartographie : Vincent VAUCHEY (cartographe)

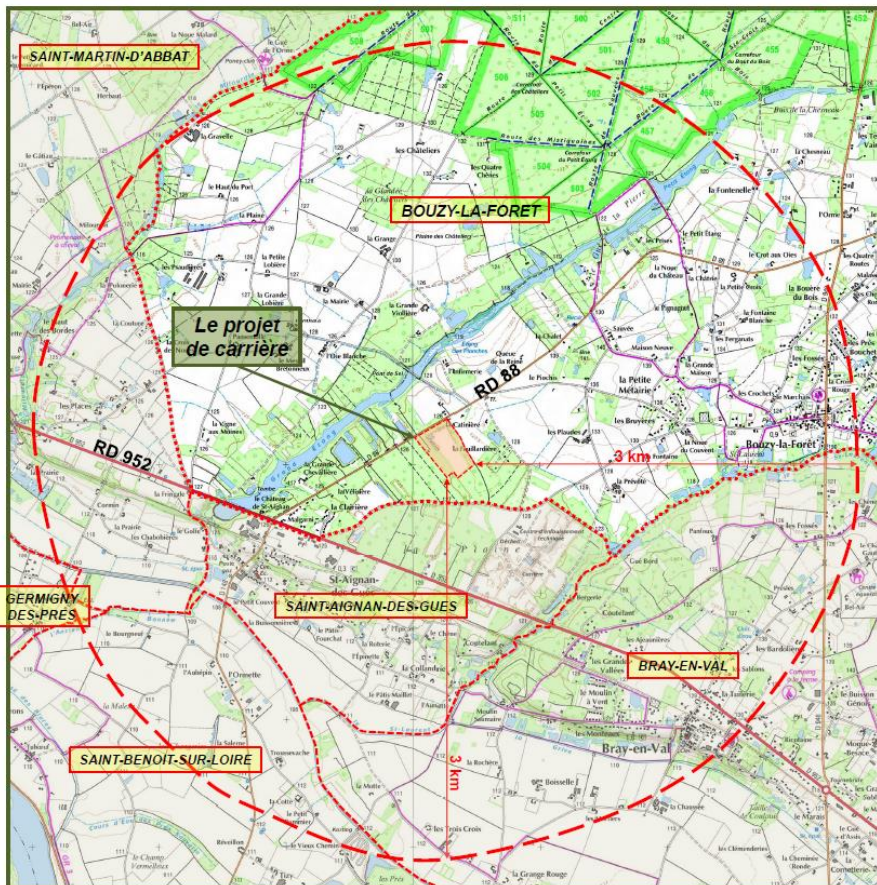
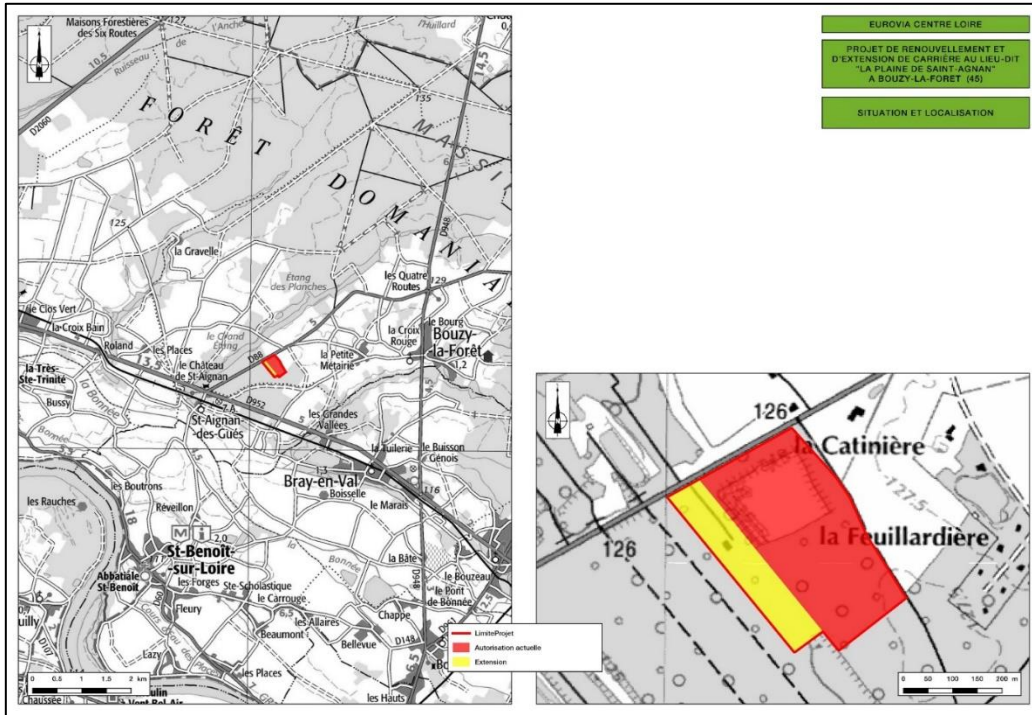
## SOMMAIRE

<b>CHAPITRE I : IDENTITE DU PETITIONNAIRE</b>	<b>4</b>
<b>CHAPITRE II : LOCALISATION DU PROJET</b>	<b>5</b>
<b>CHAPITRE III : MAITRISE FONCIÈRE</b>	<b>6</b>
<b>CHAPITRE IV : DESCRIPTION DU PROJET</b>	<b>7</b>
<b>CHAPITRE V : ETUDE D'INCIDENCE</b>	<b>10</b>
I - ETAT ACTUEL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT ET ENJEUX	11
A - SITUATION GÉOGRAPHIQUE	11
B - ENJEUX LIÉS À L'ENVIRONNEMENT DU SITE ET AUX INCIDENCES DU PROJET	11
II - INCIDENCES DU PROJET / MESURES PRISES POUR EVITER REDUIRE COMPENSER CES INCIDENCES / MESURES DE SUIVI DES MESURES ERC	17
III - CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE	19
<b>CHAPITRE VI : DÉCISION AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE</b>	<b>20</b>
<b>CHAPITRE VII : ETUDE DE DANGERS</b>	<b>21</b>
IV - RECAPITULATIF DES RISQUES IDENTIFIES	21
V - MESURES PROPRES À REDUIRE LA PROBABILITÉ ET LES EFFETS D'UN ACCIDENT	22
VI - MOYENS D'INTERVENTION EN CAS D'ACCIDENT	23
VII - RECAPITULATIF DES RISQUES IDENTIFIES APRES MESURES PRISES	24
<b>CHAPITRE VIII : CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES</b>	<b>25</b>
<b>CHAPITRE IX : GARANTIES FINANCIÈRES</b>	<b>26</b>

## CHAPITRE I : IDENTITE DU PETITIONNAIRE

Dénomination	EUROVIA CENTRE LOIRE
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Capital	2 671 612,80 €
SIREN	775 592 496
SIRET siège social	775 592 496 000 68
Date de création	31/07/1997
Code APE	4211Z : Construction de routes et autoroutes
Adresse du siège social	340 rue des bruyères 45590 SAINT-CYR-EN-VAL
Téléphone du siège social	09 64 43 70 27
Adresse du site objet de la demande	La Plaine Saint Agnan 45460 BOUZY-LA-FORET
Personne chargée du suivi du dossier	Hervé Champigny Agence de Blois  02 54 90 91 23 Herve.champigny@eurovia.com
Responsable de la carrière	Reynald PRUD'HOMME Agence de Montargis  Route de Chaumont 45120 CORQUILLEROY  02 38 98 00 64 Reynald.prudhomme@eurovia.com
Nom et prénom du signataire de la demande	François HURET Président EUROVIA CENTRE LOIRE

# CHAPITRE II : LOCALISATION DU PROJET



Coordonnées Lambert 93 Du centre géographique du projet	X = 650633	Y = 6750040
--	------------	-------------

## CHAPITRE III : MAITRISE FONCIÈRE

	Localisation	Section	Parcelle	Surface autorisée En m <sup>2</sup>		Surface exploitable En m <sup>2</sup>	Propriétaire
Surface autorisée demandée en renouvellement	La Plaine Saint Agnan BOUZY-LA-FORET	AS	56	89 937		6 700	TIERS
Surface de l'extension projetée	La Plaine Saint Agnan BOUZY-LA-FORET	AS	44	4 950	30 080	18 700	EUROVIA
		AS	45	5 231			EUROVIA
		AS	46	4 930			EUROVIA
		AS	47	9 802			EUROVIA
		AS	48	5 167			EUROVIA
				<b>120 017</b>	<b>25 400</b>		

Le contrat de fortage en vigueur, contrat par lequel le propriétaire d'une carrière, concède à un tiers le droit de l'exploiter, a été établi avec le propriétaire de la parcelle 56 le 7 août 2019.

## CHAPITRE IV : DESCRIPTION DU PROJET

### LOCALISATION DU SITE DE LA CARRIÈRE :

Département : Loiret  
Commune : Bouzy-la-Forêt  
Lieu-dit : "la Plaine de Saint-Agnan"  
Situation cadastrale de la zone en renouvellement : section AS, parcelle n°56 pour une superficie cadastrale de 89 937 m<sup>2</sup>  
Situation cadastrale de la zone en extension : section AS, parcelles n°44, 45, 46, 47 et 48 pour une Superficie cadastrale de 30 080 m<sup>2</sup>  
Superficie cadastrale totale (renouvellement et extension) : 120 017 m<sup>2</sup>  
Autorisation actuelle par AP du 25/05/2016

### GISEMENT :

Superficie exploitable de la zone en renouvellement : 61 300 m<sup>2</sup> dont 54 600 m<sup>2</sup> déjà exploité  
Superficie exploitable de la zone en extension : 18 700 m<sup>2</sup>  
Superficie restant à exploiter sur la zone en renouvellement : 6 700 m<sup>2</sup>  
Superficie totale à exploiter sur l'ensemble du site : 25 400 m<sup>2</sup>  
Surface totale à défricher : 29 793 m<sup>2</sup>  
Nature : alluvions anciennes des terrasses de Châteauneuf et des Nées (sables et graviers)  
Épaisseur moyenne de la découverte : 0,30 m (0,10 m de terres végétales et 0,20 m de limons argileux)  
Épaisseur moyenne exploitable : 2,20 m  
Volume exploitable brut : 57 000 m<sup>3</sup>  
Tonnage commercial : 97 000 tonnes

### EXTRACTION :

Extraction maximale : 12 000 t/an  
Technique d'extraction : à ciel ouvert, en fouille sèche  
Matériel d'extraction : pelle hydraulique et/ou chargeuse sur pneus  
Campagne d'extraction trimestrielle de 2 à 3 semaines soit 12 semaines/an  
250 tonnes/jours soit 10 camions/jours

### TRAITEMENT DES MATÉRIAUX :

Aucune installation de traitement sur le site  
Evacuation des matériaux par camion au fur et à mesure de leur extraction.  
Stockage maximal sur site ne dépassant pas 10 000 m<sup>3</sup>.

**ACCÈS :** L'accès actuel sera conservé. Il est direct via la RD88.

### MOYENS DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE :

Registre des sorties des Matériaux extraits  
Registre d'admission des Déchets inertes pour remblaiement  
Plan de remblayage  
Plan de gestion des Déchets d'exploitation  
Rapport annuel d'exploitation  
Analyses Semestrielles des Eaux souterraines  
Mesures des niveaux piézométriques des Eaux souterraines  
Suivi des déchets  
Mesures des niveaux sonores

### MOYENS D'INTERVENTION :

Extincteurs / eau dans la marre / stock de sable sur le site  
Présence de sauveteur secouriste du travail / Pharmacie de premiers secours  
Kit antipollution

**RÉAMÉNAGEMENT** : La zone en renouvellement retournera à sa vocation initiale, à savoir des boisements, soit par plantation, soit par semis. Le remblaiement ne sera pas total ; les talus seront aménagés en pente douce. Une mare a été créée dans l'angle Nord-Ouest. Son aménagement sera finalisé pour la phase N+1.

Concernant la zone d'extension, il est proposé la création d'une prairie humide en partie Sud du site ; sur le reste, un reboisement partiel avec zones de clairière afin de favoriser le développement de l'Hélianthème en Ombelle (*Halimium umbellatum*).

La réalisation d'un point d'eau et d'une prairie humide a pour objectif de maintenir des potentialités de reproduction pour les populations locales d'amphibiens et d'apporter des conditions humides permettant une plus grande diversification de la flore.

**DURÉE PRÉVISIONNELLE D'EXPLOITATION** : 15 ans (incluant la remise en état)

**CLASSEMENT DU SITE AU TITRE DE LA REGLEMENTATION ICPE**

Rubrique	Alinéa	Régime	Libellé de la rubrique (activité)	Volume autorisé
2510	1	AUTORISATION Communes dans rayon d'affichage de 3 km : Bouzy-la-Foret Saint-Martin-d'Abbat Germiny-des-Prés Saint-Aignan-des-Gués Saint-Benoit-sur-Loire Bray-en-Val	<b>Exploitation de carrières</b>	Superficie totale : 120 017 m <sup>2</sup> soit <b>12 ha 00 a 17 ca</b>  dont 25 400 m <sup>2</sup> exploitables
2517	2	DECLARATION	<b>Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques,</b> La superficie de l'aire étant supérieure à 5 000 m <sup>2</sup> mais inférieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> .	Superficie de l'aire inférieure à 10 000 m <sup>2</sup>

**CLASSEMENT DU SITE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU**

Rubrique	Intitulé	Caractéristique de l'installation	Régime
1.1.1.0	Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau (Déclaration)	Présence de 3 piézomètres sur le site	<b>Déclaration</b>
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :  1° Supérieure ou égale à 20 ha (Autorisation) 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (Déclaration)	Surface totale de la carrière : 120 017 m <sup>2</sup> soit 12 ha 00 a 17 ca	<b>Déclaration</b>





### DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

Dans le cadre du projet, la surface à défricher est d'environ 3 hectares (29 793 m<sup>2</sup>).

La surface des bois à défricher est inférieure à 4 hectares mais ils font partie d'un autre bois dont la superficie, ajoutée à la leur, atteint ou dépasse ce seuil.

**Le défrichement est donc soumis à autorisation de défrichement.**



## **CHAPITRE V : ETUDE D'INCIDENCE**



## I - ETAT ACTUEL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT ET ENJEUX

### A - SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Site sur la commune de Bouzy-la-Forêt (3 747 ha), département du Loiret, entre le bord de Loire et la forêt d'Orléans.

Canton de Châteauneuf-sur-Loire, Communauté de Communes des Loges

Carrière située au Sud-Ouest de la commune, le long de la RD88 "route de Lorris", en plein cœur d'un boisement.

Surface autorisée à renouveler : 89 937 m<sup>2</sup> (dont 6 700 m<sup>2</sup> exploitable)  
Surface de l'extension projetée : 30 080 m<sup>2</sup> (dont 18 700 m<sup>2</sup> exploitable)  
Surface totale : 120 017 m<sup>2</sup> (dont 25 400 m<sup>2</sup> exploitable)

Communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km sont les suivantes : Bouzy-la-Forêt, Saint-Martin-d'Abbat, Germigny-des-Prés, Saint-Aignan-des-Gués, Saint-Benoit-sur-Loire, Bray-en-Val

Accès au site par la RD88

### B - ENJEUX LIÉS À L'ENVIRONNEMENT DU SITE ET AUX INCIDENCES DU PROJET

Le tableau suivant regroupe, sous forme synthétique :

- les principales caractéristiques de l'environnement du site,
- la sensibilité de l'environnement pour chaque thématique,
- les incidences du projet,
- l'estimation d'un niveau d'enjeu en fonction de la sensibilité de l'environnement et de l'importance des incidences.

MILIEU PHYSIQUE		Sensibilité de l'environnement	Incidences du projet	Enjeu
Climatologie	Climat océanique dégradé : pas de phénomènes climatiques extrêmes, peu de vents forts, vents dominants Nors-Est/Sud-Ouest	Faible	Émissions atmosphériques faibles uniquement liées à l'usage des engins	Faible
Topographie	Topographie plane, altitude du site environ 127 m NGF	Faible	Topographie du site peu affectée après réaménagement à 125,5 m	Faible
Hydrographie	Hydrographie sur la commune : le Saint-Laurent, le Milourdin, une succession d'étangs relié entre eux par le Rau de Bouzy-la-Forêt. Le site ne dispose pas d'exutoire vers un réseau hydrographique. Secteur concerné par la SDAGE LOIRE-BRETAGNE et le SAGE NAPPE DE BEAUCE.	Faible	Aucun rejet en milieu superficiel  Le projet est compatible avec le SDAGE et le SAGE	Faible
Sol / Sous-sol	Sous-sol sur alluvions anciennes des terrasses de Châteauneuf et des Nées (Fw)	Faible	Extraction de ce gisement par la carrière. Épaisseur moyenne exploitable : 2,20 m Réutilisation des terres de découverte et utilisation de déchets inertes pour le réaménagement	Modéré
Hydrogéologie	Nappe superficielle libre, peu profonde, non exploitée pour l'alimentation en eau potable Hauteur de la nappe superficielle sensible aux précipitations Plus hautes eaux à 125,8 m NGF en amont (Pz1) et 123,78 m NGF en aval du site (Pz3).	Modéré	Exploitation jusqu'à la nappe superficielle peu profonde en fonction de la cote piézométrique et de la pente de la surface piézométrique.	Modéré
Hydrogéologie	Nappe des calcaires de Beauce captive et exploitée pour l'alimentation en eau potable. / Site non concerné par un périmètre de protection de captage	Faible	Nappe des calcaires de Beauce non atteinte par l'exploitation	Faible
Risques naturels	Site non concerné par le risque inondation, sensibilité faible à moyenne pour le risque de remontée de nappe, aléa faible pour le risque retrait/gonflement des argiles. Cavités présentes de l'autre côté de la RD88. Aléa sismique très faible.	Faible	Pas d'incidences	Faible

MILIEU NATUREL		Sensibilité de l'environnement	Incidences du projet	Enjeu
Zonages du patrimoine	<p>Site ne se situe ni en ZNIEFF ni en zone NATURA 2000</p> <p>ZNIEFF à proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- type I n° 240030476 "Aulnaie marécageuse de Gué-Bord" à environ 1,5 km</li> <li>- type II n° 240003955 "Massif forestier d'Orléans" à environ 1,9 km</li> </ul> <p>ZONE NATURA 2000 à proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone de Protection Spéciale n° FR2410018 "Forêt d'Orléans" à environ 2 km</li> <li>- Zone Spéciale de Conservation n° FR2400524 "Forêt d'Orléans et périphérie" à environ 3 km</li> <li>- Zone de Protection Spéciale n° FR2410017 "Vallée de la Loire du Loiret" à environ 4 km</li> <li>- Zone Spéciale de Conservation n° FR2400528 "Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire" à environ 4 km</li> </ul>	Faible	<p>Éloignement de 2 à 4 km entre les sites Natura 2000 les plus proches et le projet de renouvellement extension</p> <p>Absence de lien écologique entre les habitats et habitats d'espèces des sites Natura 2000 et les composantes de faune et de flore observées dans l'emprise du projet</p> <p>→ Aucun effet négatif à attendre sur l'état de conservation des sites du réseau Natura 2000 de ce secteur.</p>	Faible
Habitats	Boisements sur la zone en extension / renouvellement	Modérée	Défrichement d'environ 3 hectares sur la zone en renouvellement et extension	Modérée
Habitats/flore	Présence d'une plante protégée, l'Hélianthème en ombelle ( <i>Halimium umbellatum</i> ), au sein de la zone prévue pour l'extension du site de carrière et aux abords Nord-Ouest de celle-ci.	Forte	Incidences sur la station d'hélianthème en ombelle	Fort
Habitats/Faune	<p>Fossé inhérent à la carrière en activité, site potentiel de reproduction d'amphibiens,</p> <p>Boisements de la zone d'extension et des retraits d'exploitation de la carrière autorisée, qui sont des zones de reproduction pour l'avifaune protégée et deux mammifères protégés,</p> <p>Lisière forestière en limite Nord de la zone d'extraction de la carrière autorisée, qui constitue un habitat fonctionnel pour un reptile protégé, le Lézard vert occidental (<i>Lacerta bilineata</i>).</p>	Faible	<p>Conservation du fossé d'exploitation</p> <p>Création d'une mare</p> <p>Défrichement d'environ 3 hectares</p> <p>Carrière entourée de boisements</p>	Faible

MILIEU NATUREL		Sensibilité de l'environnement	Incidences du projet	Enjeu
Continuité et équilibres écologiques	Projet situé dans des zones de corridor diffus, ne concerne donc pas de réservoirs de biodiversité mais des continuités biologiques.	Faible	Ouverture des milieux Possibilité de prolifération d'espèces invasives	Faible

MILIEU HUMAIN		Sensibilité de l'environnement	Incidences du projet	Enjeu
Population	Croissance constante de la population de Bouzy-la-Forêt : 1232 habitants en 2015 Habitations éparpillées sur la commune Habitations présentes aux alentours du site. Habitation la plus proche de la carrière à 60 m au Nord-Est	Faible	Site éloigné d'une zone urbaine et première habitation à 60 m	Faible
Activités	Châteauneuf-sur-Loire, Sully-sur-Loire et Lorris constituent les bassins d'emploi les plus proches du secteur. L'agriculture représente ¼ du territoire communal Les espaces forestiers représentent environ 63 % du territoire (forêt domaniale et bois de particuliers). Tourisme peu développé	Faible	Défrichage d'environ 3 hectares (surface faible au regard de la surface boisée de la commune, environ 0,12 %)	Faible
Circulation et desserte	Réseau viaire constitué des axes principaux suivants : la RD 952 (Châteauneuf-sur-Loire à Gien), la RD 948 (reliant la RD 2060 à Sully-sur-Loire) et la RD 88 qui traverse d'Ouest en Est la commune et longe la carrière. Commune desservi par le réseau de bus de la région centre. Absence de réseau ferroviaire Absence d'aéroport dans un rayon de 10 km	Faible	Activité non permanente : ~12 semaines par an Circulation générée par l'activité : ~10 camions par jour Incidence faible sur le trafic	Faible
Paysage	Paysages communaux : boisements étangs, et paysage agricole semi-ouvert. La carrière se situe dans une zone boisée.	Faible	Ceinture boisée sur l'ensemble du site exceptée à l'entrée du site / Incidence faible sur le paysage	Faible

MILIEU HUMAIN		Sensibilité de l'environnement	Incidences du projet	Enjeu
Document d'urbanisme	Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26 juin 2014. Carrière en zone N (naturelle et forestière) avec zonage spécifique en tant que : "secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (article R123-11 c) du code de l'urbanisme) dans lequel les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur de ces ressources naturelles sont autorisées". Site non concerné par des servitudes d'utilité publique	Faible	Projet compatible avec le PLU	Faible
Réseaux	Pas d'alimentation en eau potable du site / Pas de réseau de collecte des eaux usées sanitaires à proximité du site / Pas de réseau de desserte incendie à proximité immédiate mais présence de mare et d'étangs	Faible	Pas de besoin des réseaux Approvisionnement en eau par une citerne Pas d'eaux usées sanitaires	Faible
Pollutions et nuisances	Le contexte rural fait que la qualité de l'air est bonne dans le secteur. À proximité du site d'étude, les voiries constituent la principale source de pollution atmosphérique, notamment du fait du trafic de poids lourds.  Les nuisances sonores sont essentiellement au réseau viaire (et en particulier à la RD 952). Notons également que la RD88 longe la carrière.  Collecte des déchets gérée par le Syndicat de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de Châteauneuf-sur-Loire Absence de pollution lumineuse et olfactive à proximité du site.	Faible	Activité non permanente : ~12 semaines par an Plage horaire de 7h30 à 18h00, et exceptionnellement entre 7h00 et 19h30  Émissions atmosphériques uniquement liées à l'usage des engins et émissions de poussières  Nuisances sonores liées à l'usage des engins	Modéré
			Circulation faible générée par l'activité ~10 camions par jour en période d'activité  Pas de pollution lumineuse-Activité de jour  Collecte des déchets ménagers par les services municipaux	Faible

MILIEU HUMAIN		Sensibilité de l'environnement	Incidences du projet	Enjeu
Risques technologiques	Présence de 3 installations classées pour la protection de l'environnement sur la commune mais non proche du site Aucun site BASOL ou BASIAS répertorié sur la commune Commune concernée par le risque de transport des matières dangereuses (RD 952) Bouzy-la-Forêt se situe dans le périmètre de 20 km défini autour de chaque centrale dans lequel une distribution d'iode est prévue.	Faible	Absence de proximités dangereuses	Faible
Patrimoine	Pas d'éléments patrimoniaux particuliers.	Faible	En cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques, toutes les dispositions seront prises.	Faible
Autres carrières SDC	Aucune exploitation de carrières dans un rayon de 3 km Schéma Départemental des Carrières (SDC) du Loiret a été approuvé par arrêté préfectoral du 22 octobre 2015 → Dans ce plan, la carrière n'est pas classée dans une zone présentant des enjeux environnementaux.	Faible	Le projet de renouvellement/extension est compatible avec le Schéma Départemental des Carrières du Loiret. Le dossier de demande d'autorisation environnementale vaut également demande d'autorisation de défrichement.	Faible



## II - INCIDENCES DU PROJET / MESURES PRISES POUR EVITER REDUIRE COMPENSER CES INCIDENCES / MESURES DE SUIVI DES MESURES ERC

Thématique	Incidence	Type de mesures	Phase	Catégorie de la mesure		Détail de la mesure	Mesures de suivis associées
Milieux naturels Flore	Incidences sur la station héliaanthème	Evitement	Travaux Exploitation	E.2.1.a E.2.2.a	a. Balisage préventif divers ou mise en défens ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables	Mesure d'évitement de la station d'Hélianthème	Suivi tous les 2 ans de la station d'hélianthème, pendant la durée de l'exploitation et de la remise en état du site.
Milieux naturels Boisements	Incidences sur les boisements	Evitement	Travaux Exploitation	E.2.1.a E.2.2.a	a. Balisage préventif divers ou mise en défens ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables	Mise en place de périmètre de protection autour des arbres / Opérations de reconstituer du sous-étage	
Milieux naturels Habitats/Flore	Ouverture des espaces et prolifération des espèces invasives	Réduction	Travaux	R.2.1.f	f. Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives)	Contrôle et gestion des matériaux externes pour le remblaiement du site (pouvant contenir des graines d'espèces invasives)	Vérification, au cours des différents suivis mis en place
Milieux naturels Habitats / Flore	Ouverture des espaces et prolifération des espèces invasives	Réduction	Travaux	R.3.1.a	a. Adaptation de la période des travaux sur l'année	Décapage avant la phase de fructification des espèces invasives (fin juin-début juillet) / Éradication potentielles de ces espèces sur les zones exploitées durant cette même période.	
Milieux naturels Habitats / Faune	Destruction des habitats	Réduction	Travaux	R.3.1.a	a. Adaptation de la période des travaux sur l'année	Défrichage en dehors des périodes de reproduction (avril à juillet inclus).	
Milieux naturels Flore	Incidences sur la station héliaanthème	Compensation	-	C.1.1.a	a. Création ou renaturation d'habitats et d'habitats favorables aux espèces cibles et à leur guildes (à préciser)	Au réaménagement du site : recouvrement des remblais par des terres de découvertes sablonneuses à proximité des stations d'Hélianthème en ombelle afin d'accroître les potentialités de développement	
Milieux naturels Boisements	Incidences sur les boisements	Compensation	-	C.2.1.d	d. Réensemencement de milieux dégradés, replantation, restauration de haies existantes mais dégradées	Remise en état boisé du terrain au réaménagement	

Thématique	Incidence	Type de mesures	Phase	Catégorie de la mesure		Détail de la mesure	Mesures de suivis associées
Milieu physique Eau souterraines	Incidences sur la nappe superficielle peu profonde	Réduction	Exploitation	R.3.2.a	a. Adaptation des périodes d'exploitation / d'activité / d'entretien sur l'année	Modes d'exploitation permettant de tenir compte de la cote piézométrique ( hautes eaux / basses eaux)	Suivi piézométrique bimestriel Analyses semestrielles
Milieu Physique Sol/Sous-Sol	Incidences sur la qualité et la nature des sols	Réduction	Travaux Exploitation	R.2.1.c R.2.2.n	Optimisation de la Gestion des matériaux (déblais et remblais)	Gestion adaptée des terres de découvertes et de leur utilisation pour le remblaiement Vérification des déchets inertes et terres utilisés pour la remise en état de la carrière	Plan de gestion des déchets inertes et des terres non polluées Procédure d'accueil des matériaux inertes sur le site
Milieu humain Paysage	Incidences sur le paysage (intégration paysagère du site)	Réduction	Travaux  Exploitation	R.1.1.a  R.1.2.a	a. Limitation / adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier  a. Limitation (/ adaptation) des emprises du projet	Bandes boisées de 40 m au Nord, à l'est et côté RD88. Merlon au sud afin de masquer au maximum les vues sur l'exploitation.	
Milieu humain Nuisances	Emissions de poussières lors du décapage et de l'extraction	Réduction	Travaux	R.3.1.a	a. Adaptation de la période des travaux sur l'année	Périodes d'enlèvement des horizons supérieurs début de printemps ou fin d'été (ni sèche, ni humide) évitant ainsi l'envol de poussières.	
Milieu humain Nuisances	Émissions atmosphériques liées à l'usage des engins	Réduction	Travaux  Exploitation	R.2.1.a  R.2.2.a	a. Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier a. Action sur les conditions de circulation (ferroviaire, routier, aérien, maritime)	Consignes de circulation	
Milieu humain Nuisances	Émissions sonores	Réduction	Travaux  Exploitation	R.2.1.j  R.2.2.b	j. Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines  b. Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines	Engins répondant aux normes prévues Merlons au sud représente un écran anti-bruit	Réalisation de mesures des niveaux sonores annuellement
Milieu humain Nuisances	Émissions sonores	Réduction	Travaux  Exploitation	R.3.1.b  R.3.2.b	b. Adaptation des horaires des travaux (en journalier)  b. Adaptation des horaires d'exploitation / d'activité / d'entretien (fonctionnement diurne, nocturne, tenant compte des horaires de marées)	Horaires de travail de 7h30 à 18h, avec ou sans une interruption de 12h à 13h30, et uniquement les jours ouvrables (lundi au vendredi) De façon exceptionnelle, les horaires pourront s'échelonner de 7h00 à 19h30.	

### III - CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE

L'emprise totale concerne une surface d'environ 12 hectares initialement entièrement boisés. La remise en état permettra de retrouver une surface en boisement à peu près équivalente, très légèrement diminuée pour mettre en place une mare, une clairière et une prairie humide permettant d'élever l'intérêt écologique.

- Reboisement dans le cadre du retour à la vocation forestière initiale du site par des plantations au fur et à mesure de l'avancement des remblaiements
- Mise en place d'une clairière pour renforcer les potentialités de développement de l'hélianthème
- Mise en place d'une mare et d'une prairie humide pour fournir durablement des habitats de reproduction pour les amphibiens et augmenter la diversité biologique en favorisant le développement de végétations d'hélophytes et de prairies humides et des communautés faunistiques associées aux zones humides (odonates par exemple)

## CHAPITRE VI : DÉCISION AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Une demande d'examen au cas-par-cas a été déposé en mars 2018.

La décision prise par arrêté préfectoral du 27 avril 2018 conclut que le projet de la société EUROVIA CENTRE LOIRE situé au lieu-dit « La Plaine de Saint-Agnan » sur la commune de BOUZY-LA-FORET **n'est pas soumis à évaluation environnementale.**

**Dans ce contexte, le projet n'étant pas soumis à évaluation environnementale, il ne comporte pas d'étude d'impact mais une étude d'incidence environnementale mentionnée à l'article R. 181-14**

## CHAPITRE VII : ETUDE DE DANGERS

### IV - RECAPITULATIF DES RISQUES IDENTIFIES

L'analyse des risques liés aux activités propres au site et des risques liés à l'environnement extérieur, a permis d'identifier les risques présents sur le site de la carrière de Bouzy-la-Forêt.

Le tableau ci-dessous récapitule les scénarios identifiés et précise pour chacun : la probabilité, la cinétique, la gravité ainsi que la cotation finale du risque basée sur l'arrêté ministériel du 29/09/2005 « relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation. »

#### Etude de dangers – Extrait – Tableau récapitulatif des risques

Tableau d'analyse des risques : projet de BOUZY-LA-FORET (45)					
Risques liés aux activités propres du site					
Avant mesures					
Nature du risque	Type d'appréciation	Probabilité	Cinétique	Gravité	Risques
Incendie	Quantitative	B	Lente	M	
Explosion	Qualitative	C	Instantanée	S	
Accidents corporels (chutes, noyade, etc...)	Qualitative	C	Rapide	I	
Ensevelissement / stabilité des terrains	Qualitative	C	Rapide	I	
Collision	Qualitative	B	Instantanée	S	
Pollutions des eaux et de l'air	Qualitative	C	Rapide	S	
Bruit	Qualitative	D	Lente	M	
Projections	Qualitative	D	Rapide	S	
Risques liés à l'environnement extérieur					
Activités humaines	Qualitative	D	Lente	S	
Evénements naturels	Qualitative	D	Lente	S	

#### Grille d'évaluation des risques

Niveau de probabilité		Niveau de gravité				
		M	S	I	C	D
E	Extrêmement improbable	Modéré	Sérieux	Important	Catastrophique	Désastreux
D	Très improbable					
C	Improbable					
B	Probable					
A	Courant					

	Acceptable		Critique		Inacceptable
--	------------	--	----------	--	--------------

Cinétique		
Lente	Rapide	Instantané



## V - MESURES PROPRES À REDUIRE LA PROBABILITÉ ET LES EFFETS D'UN ACCIDENT

<b>Carburants / Huiles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme de surveillance et d'entretien des engins</li> <li>- Absence d'installation de distribution de carburant</li> <li>- Pas de stockage permanent d'huiles</li> </ul>
<b>Déchets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de stockage permanent d'huiles usagées</li> <li>- En cas de déversement accidentel, les zones seraient immédiatement purgées et nettoyées avec évacuation des déchets vers un récupérateur agréé</li> </ul>
<b>Présence humaine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdiction de fumer</li> <li>- Consignes générales et spécifiques à la carrière</li> </ul>
<b>Accès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Merlons périphériques et barrière à l'entrée du site rendant la carrière inaccessible</li> <li>- Affichage interdisant l'accès</li> </ul>
<b>Engins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien régulier interne et externe</li> </ul>
<b>Circulation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesures de sécurité concernant la circulation (limitation à 30 km/h, avertisseur sonore sur véhicule, balisage du circuit des véhicules, plan de circulation, panneaux, accès réglementés, etc.)</li> </ul>
<b>Protection des eaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engins garés sur zone étanche à l'entrée du site</li> <li>- En cas d'incendie, confinement des eaux autour de la zone incendiée</li> </ul>
<b>Stabilité des terrain</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Purge des talus et fronts d'exploitation si besoin</li> <li>- Front taillé à 45°</li> <li>- Remblaiement rapide</li> <li>- Distance horizontale minimale de 10 m entre des limites de propriété</li> </ul>
<b>Protection contre les risques de projection</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Port obligatoire des EPI</li> <li>- Protections sur engins</li> </ul>
<b>Evacuation des matériaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Panneaux apposés dans les deux sens de circulation sur la RD88</li> </ul>
<b>Détection des engins de guerre enterrés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédure en cas de découverte d'engins explosifs</li> </ul>

## VI - MOYENS D'INTERVENTION EN CAS D'ACCIDENT

<b>Moyens de lutte interne</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Moyens de lutte contre l'incendie<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Extincteurs appropriés aux risques</li><li>▪ Sable</li></ul></li><li>- Facilité d'accès au site par les services de secours</li><li>- Facilité d'évacuation du personnel</li><li>- Interdiction d'accès au chantier pour les tiers</li><li>- Signalisation des risques sur le site</li><li>- Accompagnement obligatoire des visiteurs extérieurs</li><li>- Emplacements de parking aménagés</li></ul>
<b>Moyens externes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Pompiers</li><li>- SAMU</li><li>- Service de déminage</li></ul>
<b>Traitement de l'alerte</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Alerte interne par téléphone portable qui par ailleurs sera équipé d'un dispositif d'alarme pour travailleur isolé</li><li>- Alerte des secours externes par téléphone (affichage de coordonnées des secours sur site)</li><li>- Alerte des autorités dans les meilleurs délais par la direction de la société ou par les secours externes</li></ul>
<b>Plan d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Consigne en cas d'accident</li></ul>

## VII - RECAPITULATIF DES RISQUES IDENTIFIES APRES MESURES PRISES

Le tableau ci-dessous récapitule les scénarios identifiés en réévaluant la cotation du risque en tenant compte des mesures prises et présentées précédemment.

### Etude de dangers – Extrait – Tableau récapitulatif des risques AVANT et APRES mesures prises

Tableau d'analyse des risques : projet de BOUZY-LA-FORET (45)								
Risques liés aux activités propres du site								
Nature du risque	Type d'appréciation	Avant mesures				Après mesures		
		Probabilité	Cinétique	Gravité	Risques	Probabilité	Gravité	Risques
Incendie	Quantitative	B	Lente	M		D	M	
Explosion	Qualitative	C	Instantanée	S		D	M	
Accidents corporels (chutes, noyade, etc...)	Qualitative	C	Rapide	I		C	M	
Ensevelissement / stabilité des terrains	Qualitative	C	Rapide	I		D	M	
Collision	Qualitative	B	Instantanée	S		C	M	
Pollutions des eaux et de l'air	Qualitative	C	Rapide	S		D	M	
Bruit	Qualitative	D	Lente	M		D	M	
Projections	Qualitative	D	Rapide	S		D	M	
Risques liés à l'environnement extérieur								
Activités humaines	Qualitative	D	Lente	S		E	M	
Evènements naturels	Qualitative	D	Lente	S		E	M	

Grille d'évaluation des risques						
Niveau de probabilité		Niveau de gravité				
		M	S	I	C	D
		Modéré	Sérieux	Important	Catastrophique	Désastreux
E	Extrêmement improbable					
D	Très improbable					
C	Improbable					
B	Probable					
A	Courant					

	Acceptable		Critique		Inacceptable
--	------------	--	----------	--	--------------

Cinétique		
Lente	Rapide	Instantanée



## CHAPITRE VIII : CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

L'agence EUROVIA CENTRE LOIRE de Montargis emploie environ 80 personnes.

En France, Eurovia emploie 19 310 personnes dans 145 agences de travaux et 226 carrières.

Les activités de EUROVIA sont les suivantes : travaux routiers, travaux ferroviaires, démolition, génie civil, assainissement, étanchéité, carrières et matériaux, industrie, aménagements urbains, signalisation.

EUROVIA, filiale du groupe VINCI, est présente dans 15 pays et a réalisé en 2017 : 8,1 milliards de chiffre d'affaires.

La politique environnementale de EUROVIA se donne pour objectif de contribuer à trois enjeux majeurs : la lutte contre le changement climatique, l'économie des ressources naturelles grâce au recyclage et la préservation de la biodiversité.

L'agence de Montargis de EUROVIA CENTRE LOIRE est en cours de renouvellement de ses certifications ISO 9001 et ISO 14001.

Les chiffres clés pour EUROVIA CENTRE LOIRE en 2017 sont les suivants :

- Chiffre d'affaires : 172 820 800 €
- Résultat net : 1 132 600 €
- Effectif : 772

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le groupe EUROVIA possède 8 carrières en activité sur la région Centre.

## CHAPITRE IX : GARANTIES FINANCIÈRES

Les articles L 516-1 et R 516-1 du Code de l'Environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement prévoient la constitution de garanties financières pour la mise en activité des carrières.

### Calcul garanties financières BOUZY-LA-FORÊT (Janvier 2019)

#### Calcul du coefficient a

réf.	Index	Index0	TVA <sub>r</sub>	TVA <sub>0</sub>	Coeff a
Index	TP01 de novembre 2018	TP01 de Mai 2009	TVA actuelle	TVA de Janvier 2009	
	726,0	616,5	20,0%	19,6%	1,1815

#### Calcul des garanties financières

Autres carrières à ciel ouvert

C1 =	15 555 €	C1 actuali	18 378,64 €
C2 =	34 070 €	C2 actuali	40 254,60 €
C3 =	17 775 €	C3 actuali	21 001,63 €

Périodes quinquennales		Surface S1 (en Ha) infrastructures	1 actualis	Surface S2 (en Ha) en exploitation	2 actualis	Surface S3 (en Ha) talus	3 actualis	Montant des garanties financières pour la période
A	0 à 5 ans	0,76	18 378,64	5,05	40 254,60	0,22	21 001,63	221 920,07
B	5 à 10 ans	0,76	18 378,64	4,65	40 254,60	0,23	21 001,63	205 910,64
C	10 à 15 ans	0,61	18 378,64	3,85	40 254,60	0,26	21 001,63	171 550,81